



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/1001  
30 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 30 NOVEMBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
RWANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le projet final de Déclaration sur la région des Grands Lacs, signé par les chefs d'État du Burundi, de l'Ouganda, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zaïre et par l'ancien Président Jimmy Carter, en qualité de facilitateur, le 29 novembre 1995 au Caire (Égypte).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Manzi BAKURAMUTSA

ANNEXE

Déclaration du Caire sur la région des Grands Lacs,  
29 novembre 1995

Profondément préoccupé par la persistance des tensions, des hostilités et de l'insécurité dans la région des Grands Lacs, ainsi que par le génocide qui y a été récemment perpétré et par les conséquences néfastes de cette situation sur le processus démocratique et le développement économique, les Présidents du Zaïre, de l'Ouganda, du Burundi et du Rwanda et un Envoyé spécial du Président de la République-Unie de Tanzanie se sont réunis au Caire (Égypte) les 28 et 29 novembre 1995. La réunion avait été convoquée conjointement par les Présidents Mobutu et Museveni et l'ancien Président Mwinyi, avec l'aval des Présidents Nubantunganya et Bizimungu. L'ancien Président des États-Unis, M. Carter, et l'archevêque Tutu, d'Afrique du Sud, ont joué le rôle de facilitateurs. À cette réunion au sommet, qui était une initiative africaine, les chefs d'État et de délégation se sont engagés à prendre de concert des mesures concrètes pour promouvoir la paix, la justice, la réconciliation, la stabilité et le développement dans la région.

Les chefs d'État et de délégation se sont déclarés convaincus que les problèmes du Rwanda et du Burundi résultaient fondamentalement de la conjugaison d'intérêts colonialistes pernicious et d'agissements opportunistes locaux qui avaient fomenté une idéologie d'exclusion, laquelle engendrait la terreur, la frustration et la haine et encourageait les tendances à l'extermination et au génocide.

Les chefs d'État et de délégation ont appelé la communauté internationale à condamner l'idéologie de génocide ethnique et politique dont d'aucuns se prévalent pour conquérir et monopoliser le pouvoir.

Résolus à prévenir de nouveaux génocides, à assurer la réconciliation dans la justice après le tragique génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994, et à encourager les réfugiés à regagner leur pays, les chefs d'État et de délégation ont affirmé leur confiance réciproque et décidé de prendre les mesures spécifiques ci-après :

a) Ils ont condamné le génocide perpétré au Rwanda en 1994, ainsi que d'autres massacres commis dans le passé, et dénoncé l'idéologie de génocide odieusement propagée par certaines forces pour arriver égoïstement à leurs propres fins. Ils ont également condamné les autres actes et événements de même nature qui se sont produits et continuent de se produire au Burundi.

b) Les chefs d'État et de délégation des pays de la région des Grands Lacs s'engagent solennellement à faire en sorte que leurs territoires ne soient jamais utilisés comme base par des groupes armés pour effectuer des incursions dans un autre pays représenté à la Conférence ou lancer des attaques contre lui. Ils sont convenus de coopérer à cette fin en communiquant à l'avance toute information disponible concernant des individus suspects ou d'éventuelles tentatives d'incursion ou d'attaque armée contre un autre pays dont ils pourraient avoir connaissance.

c) Les chefs d'État et de délégation dont les pays accueillent actuellement des réfugiés se sont engagés à prendre des mesures pour restreindre les activités des individus qui, dans les camps, cherchent à intimider les réfugiés désireux de regagner leurs foyers. Le Président Mobutu s'est engagé à expulser sans tarder des camps de réfugiés les individus connus pour se livrer à de telles manoeuvres. L'envoyé de la République-Unie de Tanzanie a affirmé que son gouvernement souhaitait isoler tous les criminels des camps de réfugiés et qu'il ferait appel à la communauté internationale pour se procurer les ressources nécessaires à cette fin.

d) Les chefs d'État et de délégation sont convenus d'empêcher les milices ou tout autre groupe existant parmi les réfugiés de recevoir un entraînement militaire et d'être approvisionnés en armes.

e) Les chefs d'État et de délégation ont noté avec une profonde inquiétude que des émissions de radio étaient utilisées pour fomenter la haine et semer la terreur dans la région. Les participants se sont engagés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre fin aux programmes de radio illégaux et provocateurs produits dans un pays et diffusés dans un autre. Ils ont appelé la communauté internationale à aider à fournir les technologies nécessaires pour repérer l'emplacement des émetteurs mobiles.

f) Les chefs d'État et de délégation ont demandé instamment l'accélération des travaux du Tribunal international. Ils se sont engagés solennellement et sans équivoque à mettre à la disposition du Tribunal, pour qu'elles soient jugées, toutes les personnes mises en accusation par cette instance, et ils ont appelé les dirigeants de toutes les autres nations à faire de même. Ils ont également manifesté leur plein appui aux travaux de la Commission chargée d'enquêter sur l'assassinat du Président Ndadaye et les massacres qui ont suivi.

g) Le chef d'État rwandais a déclaré sans équivoque que son gouvernement souhaitait que les réfugiés rentrent au Rwanda à une date rapprochée, reprennent possession de leurs biens, vivent dans la sécurité, aident à reconstruire l'économie de leur pays et participent à sa vie politique sous la conduite d'un gouvernement d'unité nationale largement représentatif. Ce gouvernement garantira la sécurité des réfugiés rentrant dans le pays. Il travaillera en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale. En coopération avec le Zaïre, il mettra au point des arrangements permettant aux réfugiés de rentrer au Rwanda afin d'y évaluer la situation personnellement, puis de retourner dans les camps afin d'y informer les autres réfugiés de ce qui se passe réellement dans le pays. En outre, les réfugiés, les représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties seront encouragés à effectuer d'autres visites à destination et en provenance des camps.

h) Les chefs d'État et de délégation ne voient pas d'obstacle majeur au retour des réfugiés au Rwanda. Ils estiment que lorsque les réfugiés auront la certitude de pouvoir retourner au Rwanda en toute sécurité, un grand nombre d'entre eux regagneront leurs foyers. La majorité retourneront dans leur pays avec un minimum d'assistance. Les gouvernements en cause, travaillant en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) et d'autres organismes internationaux, estiment que le nombre de réfugiés faisant appel à l'assistance du HCR devrait augmenter progressivement pour atteindre 10 000 personnes par jour à une date rapprochée. Tant au Rwanda qu'au Burundi, rien ne s'oppose au rapatriement d'un nombre encore plus élevé de réfugiés.

i) Les chefs d'État et de délégation félicitent le HCR des efforts qu'il déploie sans relâche pour aider les réfugiés et améliorer leur sort dans les camps. Son action et son dévouement sont très appréciés. Les participants recommanderaient qu'à l'avenir, ses représentants locaux accordent davantage d'attention et consacrent plus de ressources aux activités visant à aider les réfugiés à rentrer dans leur pays et s'y réinstaller en toute sécurité, même s'il faut pour cela apporter quelques modifications aux principes directeurs du Haut Commissariat. Les gouvernements sont prêts à s'associer aux efforts du HCR à cet égard.

j) Le génocide effroyable de 1994 impose une charge énorme au système judiciaire rwandais. Celui-ci essaie de faire face à une tâche sans précédent, et notamment de former de nombreux juges et magistrats. Il cherchera à obtenir l'assistance de la communauté internationale, selon qu'il conviendra et conformément à ses principes. Pleinement conscient des conditions qui existent dans ses prisons surpeuplées, il séparera les prisonniers en fonction de la gravité des crimes dont ils sont accusés, agira de manière aussi novatrice et rapide que possible pour juger ou libérer ceux qui ne sont pas coupables de crimes graves, et prévoira temporairement des installations supplémentaires pour loger les prisonniers.

k) À la demande des dirigeants burundais et avec leur approbation, les chefs d'État et de délégation fourniront une assistance, en vue de la mise en oeuvre de la Convention de gouvernement, y compris un appui pour le débat national, et demanderont à la communauté internationale de prêter également son assistance à cette fin. La sécurité des personnes pose un problème fondamental au Burundi. À la demande des dirigeants burundais et avec leur approbation, une assistance sera fournie pour améliorer le système judiciaire. Les chefs d'État et de délégation appuieront les efforts déployés par le Gouvernement burundais en vue de mettre au point les modalités nécessaires pour que toute la population fasse de nouveau pleinement confiance aux forces de sécurité.

l) Les chefs d'État et de délégation ont estimé qu'il était essentiel que la recherche de la paix dans la région des Grands Lacs s'accompagne d'actions coordonnées et concrètes menées par la communauté internationale pour mobiliser des ressources financières afin de contribuer au développement économique et social de la région.

m) Les chefs d'État et de délégation sont convenus que les gouvernements de la région devraient chercher à résoudre entre eux diverses questions connexes touchant les biens et les avoirs.

n) Les chefs d'État et de délégation ont demandé que les anciens Présidents Nyéréré de la République-Unie de Tanzanie, Touré du Mali et Carter des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'archevêque Tutu d'Afrique du Sud, analysent de manière approfondie les résultats de la réunion et les problèmes

qui continuent de se poser dans la région, et préparent des recommandations qui seront soumises à l'examen des cinq gouvernements lors d'une deuxième réunion, qui aura lieu au début de 1996 et à laquelle d'autres participants et observateurs seront invités, sous réserve de l'approbation préalable desdits gouvernements.

Les chefs d'État et de délégation ont noté avec satisfaction la franchise et l'approche constructive qui ont caractérisé les discussions tenues lors du Sommet du Caire. Ils ont félicité le Centre Carter d'avoir organisé cette réunion.

Les chefs d'État et de délégation ont exprimé leur profonde reconnaissance au Président Mubarak et au peuple égyptien pour l'appui qu'ils ont apporté à cette réunion historique et pour leur hospitalité.

(Signé) Mobutu Sese SEKO

(Signé) Yoweri Kaguta MUSEVENI

(Signé) Pasteur BIZIMUNGU

(Signé) Sylvestre NTIBANTUNGANYA

(Signé) Abdulrahman KINANA

(Signé) Jimmy CARTER  
(témoin)

-----